



## MAIRIE DE VILLEPERDRIX

3 Place de la Fontaine

26510 VILLEPERDRIX

Tel : 04.75.27.44.16

mairie.villeperdrix@orange.fr

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du **LUNDI 24 JUILLET 2023**

REUNI EN SEANCE ORDINAIRE A LA SALLE DES FETES à 18 H 30

**Convoqué le :** 17/07/2023

**Présidé par :** Jacques NIVON

**Secrétaire de séance :** Marie BODY

**Présents :** Jacques NIVON, Gérard NELH, Marie BODY, Adrien DONZET, Dorothée BÖLLING, Louis MEGE, Ernst LOPES CARDOZO, Michèle BONIN, Emile MALLET

**Absent :** Jérôme PLANTEVIN

### **0 – APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES REUNIONS DES 03/04/2023 et 13/07/2023:**

Les deux comptes rendus sont approuvés à l'unanimité avec une remarque sur celui du 13/07. Sur le titre en première page, il convient de modifier la date et remplacer Lundi 17 Juillet par Lundi 13 Juillet.

### **1 – EXAMEN DES DOCUMENTS EMIS PAR LE CABINET DE GEOMETRES EXPERTS «VALENTIN ET ASSOCIES»:**

A la demande de la Mairie, le cabinet de géomètres experts « Valentin et associés » est intervenu le 3 Juillet afin de régulariser 3 sites :

- En haut du village, «le parking – jeu de boules » crée et financé par la Mairie dans les années 1999/2000 dont l'emprise n'a jamais été régularisée. La parcelle concernée est aujourd'hui la propriété de Jérôme Plantevin et de Martine sa maman (usufruitière).
- En arrivant au village, le parking à gauche en face de la salle des fêtes crée en 2020 avec les remblais des travaux sur le réseau électrique. La parcelle concernée est aujourd'hui propriété de Ludovic Plantevin et de Martine sa maman (usufruitière).
- Au Col de Chaudebonne afin de rétrocéder un bout de l'ancien chemin rural aujourd'hui inutilisé mais enclavé dans la propriété de Mr Schir.

Le Maire indique qu'à ce jour le cabinet de géomètres n'a envoyé que des documents par mail qui ne peuvent être transmis aux propriétaires en l'état sauf pour le Col de Chaudebonne ou la cession à Mr Schir de ce bout de chemin rural faisait partie des accords que nous avons lorsqu'il nous a cédé les parcelles de la voie communale. Le Maire demande



donc l'autorisation de signer tous les documents relatifs à la cession à Mr Jean Luc Schir de cette extrémité de chemin rural enclavé dans sa propriété et représentant 135 m<sup>2</sup>. Le Conseil donne son accord à l'unanimité. Pour les deux autres sites, il faudra donc attendre la réception des documents papier du géomètre puis l'accord (ou non) des propriétaires respectifs.

### **2 – DECISION DEFINITIVE CONCERNANT L'ECLAIRAGE PUBLIC :**

Comme évoqué lors du Conseil du 3 Avril dernier, le SDED avait déposé une demande en Préfecture pour essayer d'obtenir jusqu'à 80 % d'aide pour la rénovation des réseaux d'éclairage public dans le cadre des aides « Fonds vert ». Cette demande impliquait de rénover l'ensemble du parc EP ce qui représentait pour la Commune 45 500 € HT de travaux déjà financés à 50 % par le SDED soit un reste à charge de 22 750 € qui aurait pu être ramené à 9 100 € si l'Etat avait complété à hauteur de 80 %. Hélas, la Présidente du SDED vient de nous signifier que l'aide complémentaire (pour notre Commune) n'est que de 3 765.21 € ramenant la part communale à 18 984.79 €. Après discussion, les Conseillers décident à l'unanimité de ne pas prendre l'aide exceptionnelle de l'Etat et de revenir au dossier initial référencé 12AEP lié aux travaux du « cœur de village » laissant 10 500 € de part communale.

### **3 – TARIFICATION A APPLIQUER AUX ABONNES POUR LES TRAVAUX REALISES DANS LE VILLAGE SUR LES RESEAUX AEP et ASSAINISSEMENT :**

Lors des travaux de réseaux exécutés dans le centre du village, il a été réalisé, d'une part, des adaptations de branchements existants en plus de la mise sur le domaine public des compteurs et, d'autre part, de nouveaux raccordements demandés par des propriétaires riverains. Le Maire souhaite connaître l'avis du Conseil Municipal quant à ces travaux supplémentaires. Après discussion, il est décidé à l'unanimité de :

- de ne rien refacturer pour des adaptations de branchements existants
- de demander aux demandeurs de nouveaux raccordements les droits de branchement aux réseaux publics et 20 % des travaux liés à ces branchements, la Commune étant financée à 80 %. Cette décision concerne Mme Claudine Pontier pour un nouveau raccordement sur le réseau assainissement, Mr Ravaldel pour un nouveau raccordement sur le réseau AEP ainsi que sur le réseau assainissement et Jérôme Plantevin pour un nouveau piquage sur le réseau AEP.

### **4 – CONSTRUCTION D'UN PETIT BATIMENT RANGEMENT ADOSSE AU PREAU DE LA SALLE DES FETES :**

Comme évoqué lors du Conseil du 3 Avril dernier et vu l'avis favorable du Conseil donné ce jour-là, il est nécessaire de déposer une déclaration préalable de travaux afin de respecter la réglementation en matière d'urbanisme. Le Maire indique qu'il fera les plans nécessaires ainsi que les pièces administratives afin de déposer le dossier auprès du service instructeur.



Toujours pour respecter les décisions prises le 3 Avril dernier, la réalisation de ce projet reste suspendue à la confirmation qu'il peut être intégré financièrement au dossier « cœur de village ». Le maître d'œuvre s'est engagé à transmettre fin Août un point financier précis des travaux déjà réalisés ainsi que de ceux restants. Le Conseil donne son accord sur la démarche.

### 5 – QUESTION DIVERSES :

- **Lucie et Fabrice Arnaud** ont loué la salle des fêtes à l'automne dernier. Ils ont émis un règlement de 80 € mais le trésor Public demande une délibération du Conseil Municipal pour pouvoir l'encaisser. Evidemment, le Conseil donne son accord à l'unanimité.
- **Le Maire** informe que le SDED a enfin confirmé son aide à hauteur de 50 % pour les 2 portes prévues dans la salle des fêtes : une sépare la salle de l'entrée et l'autre la salle de la cuisine. Il s'agit d'utiliser séparément les 3 espaces créés dans le but d'économiser l'énergie : chauffage et éclairage. Il rappelle que le travail a été commandé à Cyprien Bompard menuisier à Sahune . La pose est prévue courant Octobre.
- **Le Maire** informe les conseillers que des travaux de revêtement sont prévus sur la RD 570 entre le Lundi 11 Septembre et le Vendredi 29 Septembre 2023 suivant l'arrêté départemental NYO - 2023 – 81 - AT transmis en Mairie. Les travaux dureront 2 à 3 jours dans la période précitée et entraîneront des perturbations de circulation entre la sortie du village et le pont sur le Léoux à l'entrée du hameau.
- **Guy Rouvier**, riverain de la rue des Ecoles, nous signale qu'il y a toujours des véhicules qui essaient de remonter la rue malgré la signalisation mise en place à l'entrée : des motos mais aussi des voitures. Il suggère de mettre en place, juste après le garage d'Odette Teste, une barrière facilement amovible pour les riverains mais qui empêcherait définitivement le passage d'autres véhicules.
- **Ernst Lopes Cardozo** demande s'il est possible d'implanter sur la Commune une borne de recharge pour les véhicules électriques. Le Maire précise qu'il a posé plusieurs fois la question au SDED notamment dans le cadre des travaux prévus dans le cœur du village. Le syndicat répond que, compte tenu de l'explosion du nombre de véhicules électriques, il ne peut assurer seul l'installation de nouvelles bornes sachant que seulement 10 % du parc existant est rentable notamment dans les petites Communes.

La séance est levée à 20 heures 30